

Service Restauration Scolaire et Périscolaire - PLANNING DE RESERVATION MENSUEL

Identité de l'enfant

Nom/Prénom :

Ecole : Maternelle Verdun Classe : Enseignant(e) :

A rendre à l'accueil du service scolaire, à l'accueil de la Mairie ou par mail : scolaireanimation@donchery.fr (Article 4.2.1 du règlement intérieur)

MOIS DE MARS 2024

JOUR		Périscolaire Matin	Périscolaire Avant Repas	Cantine	Périscolaire Après repas	Périscolaire Soir
Lundi	11-mars					
Mardi	12-mars					
Jeudi	14-mars					
Vendredi	15-mars					
Lundi	18-mars					
Mardi	19-mars					
Jeudi	21-mars					
Vendredi	22-mars					
Lundi	25-mars					
Mardi	26-mars					
Jeudi	28-mars					
Vendredi	29-mars					
Total général par colonne						

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil de la Mairie, à l'accueil du service scolaire ou téléchargeable sur les applications (CITYKOMI de DONCHERY) ou (ONE de L'ECOLE)
 Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.
 Toutes les cases cochées sont facturées (Article 5.3 du règlement intérieur).
 Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 4.2.1 du règlement intérieur).

Le planning sera pris en compte uniquement si celui est accompagné du règlement (Article 5.3 du règlement intérieur)

En Numéraire En Chèque : N°

	Nombre et tarif	Total	Date : Signature des parents ou Représentant légal:
Cantine :	x 5 € =		
Périscolaire matin si QF* > ou égal à 630 :	x 2 € =		
Périscolaire midi si QF* > ou égal à 630 :	x 1 € =		
Périscolaire soir si QF* > ou égal à 630 :	x 3,50 € =		
Périscolaire matin si QF* < 630 :	x 1,80 € =		
Périscolaire midi si QF* < 630 :	x 0,90 € =		
Périscolaire soir si QF* < 630 :	x 3,30 € =		
Total du règlement du mois de Mars 2024			

Document à remettre impérativement pour le :

Vendredi 23 février 2024

Attention : Tout planning rendu après cette date engendra l'application du tarif E (tarif exceptionnel).

Annotation (situation de déduction) - (Article 5.4 du règlement intérieur) :